

Le territoire du SAGE « Aisne Vesle Suipe » est concerné par 87 ZNIEFF dont 32 sont à dominante humide (marais, étangs, coteaux, vallées, vallons, tourbières, bois). Les principaux cours d'eau du territoire sont d'ailleurs classés en ZNIEFF ou bordés par une ZNIEFF. Neuf sites Natura 2000 à caractère plus ou moins humide sont également présents ainsi qu'une ZICO et un Parc Naturel Régional.

Cependant, les milieux aquatiques sont impactés par les déficits hydrauliques (Vesle et Suipe amont), les ouvrages transversaux, les altérations des lits mineurs (recalibrage, curage,...) et majeurs (carrières, retournement des prairies,...), les pertes d'inondabilité, les phénomènes d'érosion, le rejet de substances à activités perturbatrices endocriniennes. Le peuplement piscicole est notamment dégradé à l'aval de la Vesle et affecté en amont de Bourg-et-Comin sur l'Aisne en raison de la prise d'eau de la centrale hydro-électrique.

La Vesle, dans sa partie moyenne et aval, a subi de nombreux aménagements, notamment au niveau de l'agglomération rémoise : curage, recalibrage, rectification, protection de berges, etc. Tous les cours d'eau du territoire ont vu leurs lits mineur et majeur modifiés en raison de l'implantation d'ouvrages hydrauliques, d'étangs et de carrières. Les écoulements lenticques et lotiques se succèdent ainsi sur les cours d'eau, d'une sinuosité variable selon les tronçons et les rivières. La restauration des cours d'eau serait, par conséquent, un enjeu à prendre en compte sur le territoire.

Les zones humides du territoire sont par ailleurs mal connues et en régression. Les principales causes anthropiques de disparition des zones humides alluviales du SAGE sont :

- Le remblaiement pour implanter des zones urbanisées
- L'extraction de granulats
- Le développement des plans d'eau
- L'abaissement du niveau de la nappe dus aux prélèvements importants
- Le développement de la populiculture
- La mise en culture

La préservation des zones humides est un des objectifs du SAGE. Pour y répondre, la CLE, par l'intermédiaire du SIABAVE, a mené une étude de délimitation et de caractérisation des zones humides sur 243 communes du territoire, hors périmètre du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims qui a lancé une étude similaire. Cette délimitation, achevée en 2014, a été réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, sur financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les régions Picardie et Champagne-Ardenne. Ainsi, la

localisation des zones humides a été effectuée par un inventaire terrain (relevés de la flore) à l'échelle du 25 000^{ème}. Les résultats de cette étude ont été intégrés dans les bases de données de :

- La DREAL des Hauts-de-France : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Les-zones-humides-en-Picardie>

- La DREAL Grand Est : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-des-zones-humides-en-champagne-a68.html>